L'ACTU DES ED : ABBÉ-GRÉGOIRE

Concours pour les contrats doctoraux : ED Abbé-Grégoire

Date limite de dépôt des candidatures : 29 juin 2023

L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture et doit être considéré de façon neutre.

Le concours de sélection des contrats doctoraux attribués à l'École doctorale Abbé-Grégoire aura lieu lors d'une session unique le 10 juillet 2023 à partir de 9 heures.

Les candidats à un contrat doctoral devront adresser à la Direction de la recherche – École doctorale Abbé-Grégoire, **au plus tard le 29 juin 2023**, un dossier complet uniquement par courriel (UN seul fichier dans l'ordre des pièces demandées) à suivi.doctorants@cnam.fr (l'heure d'envoi du mail fera foi). Toute candidature arrivée après cette date ou incomplète sera rejetée.

Les conditions pour concourir

1. les candidats doivent être titulaires, au moment des inscriptions en doctorat, d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, les candidats devront compléter le document se trouvant en annexe de cette note.
2. ne pas avoir déjà candidaté à un contrat doctoral auprès de l'ED Abbé-Grégoire.

Le dossier

Il comprend :

un projet de thèse, ne dépassant pas dix pages (bibliographie comprise), présentant :
- un exposé des motivations et des enjeux de la thèse pour le doctorant ;
- une présentation du sujet, un bref état de la littérature, la problématique, le terrain et la méthodologie envisagés ;

un curriculum vitae ;
un justificatif du diplôme obtenu permettant l'accès aux études doctorales, diplôme national de master ou un diplôme de niveau équivalent. Les candidats n'ayant pas obtenu un diplôme de master (ou un diplôme de niveau équivalent) peuvent être autorisés à concourir s'ils sont inscrits en M2 l'année du concours avec un avis dûment motivé de leur directeur de mémoire de master 2, de celui de leur futur directeur de thèse et de celui du directeur de leur future unité de recherche ;
si la condition de diplôme n'est pas remplie, l'annexe jointe à la note doit être complétée par le futur directeur de thèse et visée par la direction du laboratoire.
une copie des relevés de notes obtenus en master 1 et master 2 ;
l'avis circonstancié du directeur de thèse (une page maximum) ;
l'avis circonstancié du directeur de l'unité de recherche (une page maximum). Chaque unité de recherche relevant de l'école Abbé-Grégoire ne pouvant pas présenter plus de deux candidats au concours, des pré-sélections pourront éventuellement être organisées au sein des unités.

L'audition

Elle est prévue en présentiel mais pour tenir compte de la situation sanitaire actuelle l'audition pourrait être organisée à distance (visio).

Les candidats à un contrat doctoral présenteront leur projet de thèse devant le jury durant un entretien de 30 minutes maximum (15 minutes maximum de présentation suivies de 15 minutes maximum de discussion). Les candidats recevront une convocation. Un vidéoprojecteur sera mis à leur disposition dans la salle d'audition si le contexte sanitaire permet des auditions sur site.

Le jury

Le jury est composé des directeurs et directrices d'unités de recherche ou de leurs représentants, des personnalités extérieures du conseil de l'École doctorale, d'un membre de l'équipe de direction de l'ED, de la directrice de l'ED et de l'adjoint à l'administrateur général en charge de la recherche.

La liste des membres du jury :

Stéphane LEFEBVRE, adjoint de l'Administratrice générale en charge de la recherche
Stéphanie CHATELAIN-PONROY, directrice de l'école doctorale
Madina RIVAL, membre de la direction de l'école doctorale
Emmanuel JOVELIN, représentant du laboratoire Foap
Jérôme VERDUN, directeur du laboratoire GeF
Marie-Astrid LE THEULE, représentante du laboratoire Lirsa
Bertrand BOCQUET, représentant du laboratoire HT2S
Corinne GAUDART, directrice du laboratoire Lise
Flore BARCELLINI, représentante du laboratoire CRTD

Le résultat des auditions

Après audition, les candidats aux contrats doctoraux sont classés par le jury du concours. Les résultats du classement sont communiqués aux candidats dans les jours qui suivent l'audition. Les contrats sont attribués à l'issue du concours, sous réserve de l'obtention du master ou équivalent pour les candidats n'ayant pas obtenu leur diplôme à la date de l'audition.

Le suivi

Les candidats retenus devront s'inscrire en doctorat au Cnam via la procédure en ligne Adum dès la proclamation des résultats. Les contrats débutant entre le 1er octobre et 1er novembre 2023, les résultats définitifs de master 2 devront être transmis à la Direction de la recherche (suivi.doctorants@cnam.fr) au plus tard le 8 septembre 2023. »



10 juillet 2023
9h

Date limite de dépôt des dossiers : 29 juin 2023 à suivi.doctorants@cnam.fr

Date des auditions : 10 juillet à partir de 9h00

Annexe

+ P**rocédure dérogation diplômes**